



Comité des Usagers de l'Hôpital de Douarnenez
(Membre de la Coordination nationale des comités de défense
des hôpitaux et maternités de proximité)
12 Rue Charles de Foucauld – Douarnenez

Communiqué
(prière de publier ou de diffuser)

Hôpitaux de proximité : le double jeu des parlementaires

Le Comité des Usagers de l'Hôpital de Douarnenez demande des comptes sur l'avenir de notre hôpital public de proximité de proximité aux parlementaires concernés

Le projet de loi dit de « modernisation de notre système de santé », adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 1^{er} décembre, comporte la mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire qui nous inquiète quant à l'avenir des hôpitaux de proximité (dont celui de Douarnenez) et à l'accès aux soins. Ce projet de loi doit passer en **deuxième lecture au Sénat du 14 au 16 décembre.**

En raison des risques énoncés ci-dessous, nous avons pu demander aux parlementaires de voter contre ce projet de loi. Force est de constater que le soutien affiché localement par les parlementaires aux questions d'accès aux soins est démenti par leurs votes. En effet, lors de la séance du 6 octobre 2015 (1^{ère} lecture du Sénat) Philippe Paul (LR) a voté pour. Lors de la séance du 1^{er} décembre dernier (2^{ème} lecture) de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand (PS) et Annick Le Loch (PS) ont voté pour.

Le projet de loi réaffirme la supériorité du Directeur de l'Agence Régionale de Santé sur la démocratie sanitaire. La convention constitutive des GHT est *in fine* validée par celui-ci. (cf Art. L 6132-1). **Le projet de loi marginalise les élus locaux dans le comité stratégique du GHT, et encore plus les usagers en ne leur y accordant aucune place.**

« La convention constitutive du groupement hospitalier de territoire définit (...) un projet médical partagé de l'ensemble des établissements membres du GHT (...), les transferts éventuels d'activités de soins ou d'équipements de matériels lourds entre établissements (...), l'organisation des activités et la répartition des emplois médicaux. »

Aussi redoutons-nous la spécialisation des établissements, des fermetures de services, voire d'établissements, qui conduiraient à l'accroissement des trajets en fonction des consultations ou des actes nécessaires. Or la distance est clairement un facteur qui réduit l'accès aux soins, notamment pour les personnes âgées, isolées, ou en situation précaire Les personnels craignent d'être déplacés et certains élus locaux font part de leurs craintes quant aux dynamiques économiques et démographiques.

Lors de la réunion publique qui s'est tenue le 1^{er} décembre à Douarnenez, le rôle des élus a été pointé du doigt par nombre de personnes du public. C'est pourquoi **nous demandons aux parlementaires d'expliquer leur vote. Comment peuvent-ils encore faire croire qu'ils sont véritablement soucieux de l'accès de toutes les personnes aux soins de proximité ? Les sénateurs peuvent encore le faire en votant cette fois-ci contre les GHT et contre la loi et en appelant leurs collègues à faire de même lors des débats.** Il en va de leur responsabilité démocratique et citoyenne, car c'est à force de ne pas être écoutés, y compris sur une question qui préoccupe tout le monde sans distinction d'appartenance politique, que les citoyens finissent par s'abstenir massivement.